

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction de l'Environnement, des Grands Projets et de la Recherche  
Service Développement des Grands Projets  
04-13-31-02-14

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 9 FEVRIER 2018  
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL  
RAPPORTEUR(S) : M. HENRI PONS****OBJET : Plan Mobilité : convention de partenariat pour le financement des études et travaux  
du pôle d'échanges multimodal de la Ciotat-Ceyreste**

---

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Monsieur le délégué à l'aménagement du territoire hors Marseille et à la mobilité, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

La gare de La Ciotat-Ceyreste dispose d'une attractivité importante : sa fréquentation annuelle s'élève à plus de 500 000 montées et descentes annuelles, soit une moyenne de 900 usagers par jour. Elle est desservie actuellement par 74 TER quotidiens.

Le plan de déplacements urbains de la Métropole Aix-Marseille-Provence identifie la gare de La Ciotat-Ceyreste comme un pôle prioritaire pour le développement de l'intermodalité.

Actuellement, six lignes de bus du réseau Ciotabus sont en correspondance avec la gare. Le parking compte seulement 295 places alors que le besoin estimé est, à terme, de 450 à 500 places.

Dans le cadre du Contrat de Plan Etat-région 2015-2020, deux périmètres relatifs à cette gare ont déjà fait l'objet de conventions de financement sans la participation du Département : la mise en accessibilité des quais et le réaménagement du bâtiment voyageurs.

Egalement au titre du CPER 2015-2020, le Département est aujourd'hui sollicité sur le financement des études et travaux relatifs au périmètre intermodal. Ces travaux comprennent la création d'un parking en structure de 250 places, le réaménagement des parkings en surface nord et sud de 140 places chacun, l'aménagement d'une gare routière et la requalification des accès au pôle d'échanges.

Ces travaux seront réalisés sous la maîtrise d'ouvrage de la Métropole Aix-Marseille en 2 phases :

- Phase 1 : parking Pareyraou en 2019
- Phase 2 : parking nord en 2020 et parking sud en 2021.

Le coût de l'opération sous maîtrise d'ouvrage de la Métropole est estimé à 10 560 000 €HT.

La clé de financement envisagée est la suivante :

- |                                      |                         |
|--------------------------------------|-------------------------|
| - Région PACA :                      | 1 483 200 €soit 14,05%  |
| - Département :                      | 3 168 000 €soit 30,00%  |
| - Métropole Aix-Marseille Provence : | 2 200 800 €soit 20,84 % |

- FEDER : 3 708 000 €soit 35,11%.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la décision ci-après.

**Signé**  
**La Présidente du Conseil départemental**

Martine VASSAL